

Vous êtes délégué élu ou agent
au sein de votre structure ?

Voici au moins

8

bonnes raisons
d'intégrer les instances
départementales du **CNAS**

cnas.fr



1^{er} acteur de l'action sociale
pour le personnel territorial



Rejoindre le **1^{er} acteur** de l'action sociale territoriale

Je rejoins une association qui porte depuis 1967 des valeurs de solidarité, d'humanisme et d'équité pour une grande cause : **le droit à l'action sociale pour tous les agents territoriaux** pour améliorer concrètement leur bien-être (quotidien, pouvoir d'achat, solidarité, activités de loisirs, vacances).

Porter la **voix** des collectivités et des personnels territoriaux



Je représente les adhérents et les bénéficiaires du CNAS de mon territoire. **Je transmets leurs attentes** et leurs besoins, essentiels pour construire l'offre du CNAS et orienter ses choix stratégiques.



Développer le CNAS sur mon territoire

Ambassadeur du CNAS, j'accompagne les adhérents et par ma connaissance du territoire, je contribue à développer l'action sociale dans mon département.

Agir pour le dynamisme local



Je participe à la promotion d'offres de loisirs, culturelles et sportives de proximité à tarifs réduits. Ainsi, je contribue activement à l'attractivité de mon territoire.



S'engager pour un collectif solidaire

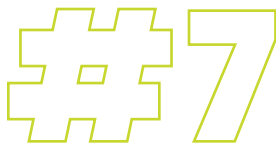
Je peux compter sur l'appui des autres délégués et des équipes régionales. Nous formons un collectif animé par des valeurs communes.



Participer à la dynamique démocratique de l'association

Je m'implique dans les réunions des instances départementales et/ou nationales. Je contribue ainsi à un projet associatif d'envergure : l'évolution et la modernisation du CNAS.

Partager, apprendre, s'enrichir



Je développe mes compétences et mon réseau en échangeant avec d'autres élus et agents. Nous partageons ainsi expertise et bonnes pratiques.



Donner du sens à mon engagement

Mon rôle est utile et porteur de sens. Mon engagement est au service de ma collectivité, de mes pairs et de tous les acteurs du territoire.

AGENDA DU RENOUVELLEMENT DES INSTANCES DÉPARTEMENTALES DU CNAS



2026

Mars

Élections municipales (15 et 22 mars)

Avril à septembre

La structure adhérente désigne un délégué élu et un délégué agent, au plus tard le 30 avril dans les communes, et le 15 juillet dans les autres structures.

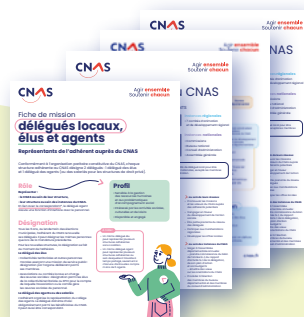
Octobre

Élections des membres des bureaux départementaux lors des assemblées départementales (12-23 octobre)

Vous souhaitez connaître la composition, les missions et le fonctionnement des différentes instances du CNAS ?

En savoir davantage sur le rôle de délégué ?

Consultez les fiches de mission des instances (délégués locaux, bureau départemental...) sur cnas.fr.



Comment candidater au bureau départemental ?

- 1 Je dois avoir été désigné délégué local au sein de ma structure.
- 2 Je transmets ma candidature au président de la délégation sortante de mon département avant le jour de l'élection.
- 3 Ou je candidate le jour-même de l'élection, lors des assemblées départementales.

